

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026
19h30, salle communale, sous la présidence de M. Jean-Claude BOURNISIEN, Maire du Tronquay

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} avril, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune du Tronquay (Eure), légalement convoqué, s'est rassemblé en la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOURNISIEN, maire

Présents : Jean-Claude BOURNISIEN, Estelle BAILLIVET, Matthieu MANECHÉ, Catherine MAZURIER, Philippe CHUFFART, Michèle LAURENCY, Anne BOURDIER, Frédéric CUINGNET, Tatiana INGLIN, Julien BEQUIN, Bertille BLONDEAU, Angélique RASSE, Alexandra BOUCOURT, Théo LETELLIER,

Absent, excusé : Julien BAILLIVET

Secrétaire de séance : Anne BOURDIER

Assistait également à la réunion sans voix délibérative : Frédérick DE PAEPE, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

En début de réunion, le personnel municipal, présent dans la salle, est invité à se présenter au nouveau conseil et les nouveaux conseillers à se présenter en retour au personnel communal. Un rapide état des lieux de leurs doléances leur est demandé. Il en ressort deux points :

- Demande pour un caisson fermé dans lequel ranger les bacs de tri de la cantine et de l'école. Mme RASSE fait remarquer qu'il existe des bacs avec serrure (à voir avec le SYGOM)
- Demande pour une formation Premiers Secours du personnel (voir avec le syndicat Scolaire)

2. Délibération n°2026/012 : Indemnité du Maire

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, selon la tranche de population dans laquelle se trouve la commune. Pour Le Tronquay, la population totale est de 542 habitants (recensement de 2025). Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Taux maximal en % de l'indice brut 1027 de la fonction publique, au 1^{er}/01/2026 :

Population	Taux Maximal	Indemnité brute
500 - 999	44,30 %	1 820,96 €

L'indemnité du Maire est donc fixée, avec effet au **21/03/2026** (date de l'élection), au taux maximum légal, soit **44,3 %**

3. Délibération n°2026/012 : Indemnités des adjoints

Le maire rappelle que les arrêtés municipaux n°003 et n°004 du 23/03/2026, ont porté délégation de fonctions aux adjoints au Maire. Il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au **1^{er}/04/2026**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire. Au 01/01/2026, le taux maximal en % de l'indice brut 1027 de la fonction publique, est :

Population	Taux Maximal	Indemnité brute
500 - 999	11,77 %	483,81 €

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération n°2026/013 : Désignation des délégués au SAEP du Tronquay

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un syndicat d'eau a été créé en 1938 entre les communes de Lorleau, Beauficel-en-Lyons et du Tronquay. Son siège se trouve en mairie du Tronquay. La population globale des trois communes est d'environ 850 habitants. Le syndicat gère l'adduction d'eau potable aux administrés, sous contrôle de L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'ARS Haute-Normandie. La compétence assainissement relève de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Tronquay (SAEP) prévoient que chacune des trois communes adhérentes soit représentée par deux délégués titulaires.

Sont nommés :

Délégué titulaire : Matthieu MANECHÉ

Délégué titulaire : Bertille BLONDEAU

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. Délibération n°2026/014 : Désignation des délégués au SIIS Lyons / Le Tronquay

Le Maire rappelle qu'un syndicat scolaire a été fondé en 1983 entre les communes de Lyons-la-Forêt et du Tronquay. Cinq communes adhèrent aujourd'hui à ce syndicat : Lyons – Le Tronquay – Beauficel – Lilly – Bosquentin, pour un total de 111 enfants scolarisés sur deux sites et une population totale de 1670 habitants. Le syndicat gère les dépenses de fonctionnement des écoles et des cantines, ainsi que le personnel encadrant. La partie investissements, est de la compétence des communes possédant les murs. Le siège du syndicat se trouve en mairie de Lyons-la-Forêt.

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Lyons / Le Tronquay (SIIS) prévoient que la commune soit représentée par trois délégués titulaires et un suppléant :

Sont nommés :

Délégué titulaire : M. Jean-Claude BOURNISIEU

Déléguée titulaire : Mme Alexandra BOUCOURT

Déléguée titulaire : Mme Tatiana INGLIN

+

Délégué suppléant : M. Matthieu MANECHÉ

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Délibération n°2026/016 : Désignation du délégué du Syndicat d'Electricité de l'Eure (SIEGE27)

Le Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE27) a été créé en 1946. Il regroupe l'intégralité des communes du département sur plusieurs compétences essentielles : la distribution publique d'électricité et du gaz, l'éclairage public et l'effacement des réseaux électriques coordonnés des réseaux de télécommunication (enfouissement). Le délégué titulaire fait remonter les projets et les besoins de la collectivité. Son suppléant ayant voix délibérative, il pourra siéger en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

Délégué	Nom-Prénom
Titulaire	Frédéric CUINGNET
Suppléant	Théo LETELLIER

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

6. Désignation des représentants communaux au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes Lyons Andelle

Les commissions sont composées d'un nombre maximum de 30 membres (1 membre par commune). En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé par un conseiller municipal de la même commune, désigné par le maire. Elles sont présidées de droit par le président de la Communauté de Communes.

- Finances & Affaires générales

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Estelle BAILLIVET

- Voirie

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Julien BÉQUIN

- Politique associative et sportive et communication

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Catherine MAZURIER

- Tourisme et culture

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Anne BOURDIER

- Aménagement du territoire

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Frédéric CUINGNET

- Environnement, développement durable et mobilité

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Anne BOURDIER

- Coopération avec les communes

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Jean-Claude BOURNISIEN

- Action sociale et santé

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Michèle LAURENCY

- Patrimoine et grands projets

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Michèle LAURENCY

- Cycle de l'eau

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Philippe CHUFFART

- Petite enfance, enfance et jeunesse

Délégué	Nom-prénom
Titulaire	Tatiana INGLIN

Autres organismes communautaires

- Commission intercommunale des Impôts directs (CIID)

Commissaire	Nom-prénom
Proposition	Angélique RASSE

- Syndicat Mixte de Gestion des Gymnases (Fleury/Andelle & Romilly/Andelle)

Délégué	Nom-prénom
Proposition titulaire	Jean-Claude BOURNISIEN
Proposition suppléant	Frédéric CUINGNET

- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA)

Délégué	Nom-prénom
Proposition titulaire	Julien BAILLIVET
Proposition suppléant	Théo LETELLIER

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (référents PLUi)

Référent communal	Nom-prénom
Référent désigné	Catherine MAZURIER
Référent désigné	Philippe CHUFFART

7. Délibération n°2026/017 : Désignation des délégués CNAS

Le CNAS propose depuis 1967 une offre de prestations d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Conformément à l'organisation paritaire constitutive du Comité National d'Action Sociale, chaque structure adhérente désigne 2 délégués au lendemain des élections municipales.

Délégué	Nom-prénom
Délégué des élus	Jean-Claude BOURNISIEN
Délégué du personnel	Frédéric DE PAEPE

8. Commissions communales

Rappel du cadre légal. Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Aucune durée relative à ces commissions n'est fixée par les textes. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises. Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Aucune autre disposition législative ou réglementaire ne donne compétence à une commission communale pour prendre collégalement, à la place du conseil municipal ou du maire, des décisions relatives à l'administration municipale.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président.

Excepté ces dispositions prévues par l'article L 2121-22 du CGCT, leur fonctionnement n'est régi par aucune règle particulière. Le maire peut décider que les réunions des commissions municipales se tiennent en plusieurs lieux, par visioconférence. Lorsque la réunion de la commission se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation. Le règlement intérieur définit les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait usage de cette faculté (art. L 2121-22, 1 A).

- Commission Action sociale & aide aux personnes âgées :

Nom-prénom
Michèle LAURENCY
Alexandra BOUCOURT
Bertille BLONDEAU

- Commission fleurissement :

Nom-prénom
Jean-Claude BOURNISIEN
Anne BOURDIER
Matthieu MANECHÉ

- Commission infos-mairie & communication :

Nom-prénom
Angélique RASSE
Frédéric CUINGNET
Alexandra BOUCOURT

- Commission cimetièrè :

Nom-prénom
Tatiana INGLIN
Bertille BLONDEAU
Michèle LAURENCY
Théo LETELLIER

- Commission bâtiments :

Nom-prénom
Angélique RASSE
Théo LETELLIER
Julien BÉQUIN

- Commission sécurité :

Nom-prénom
Jean-Claude BOURNISIEN
Tatiana INGLIN
Frédéric CUINGNET
Bertille BLONDEAU
Matthieu MANECHÉ

9. Délibération n°2026/018 : Vote des Taxes Directes Locales (TDL2026)

Rappel du cadre légal : Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), les assemblées délibérantes des collectivités locales sont invitées à adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1er janvier 2023. Néanmoins, la taxe d'habitation reste due pour tous les locaux meublés occupés par le propriétaire ou usufruitier, ou locataire lorsqu'il dispose du local comme résidence secondaire, c'est-à-dire un logement meublé (et ses dépendances) qui n'est pas sa résidence principale. De même, la taxe d'habitation sur les locaux vacants et la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

- La base d'imposition de la Taxe foncière bâtie (TFN) a augmenté de +3,78% par rapport à 2025,
- La base d'imposition de la Taxe foncière non bâtie (TFNB) a baissé de -11,33% par rapport à 2025,
- La base d'imposition de la Taxe d'habitation (THRS) a baissé de -6,59% par rapport à 2025.

Le Maire propose trois hypothèses pour l'année 2026 (+1%, +1,5%, +2%), sachant qu'en 2023 il a été voté une hausse de 8%, en 2024 une hausse de 3% et en 2025 une hausse de 1%. Il expose au conseil qu'il est plus cohérent de procéder à une augmentation régulière des taxes plutôt que de faire subir aux administrés une brusque hausse, comme cela a pu être le cas dans le passé (2023). Mme RASSE estime qu'il n'y a actuellement pas de projet communal nécessitant une hausse de la fiscalité et objecte qu'il serait symboliquement bienvenu de débiter le mandat en n'augmentant pas les impôts. Toutefois, elle reconnaît que la variation du produit fiscal selon les hypothèses proposées, n'aura que peu d'impact.

Taux +1% = +1980 €

Taux +1,50% = +2965€

Taux +2% = +3960€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE, à la majorité de ses membres présents une augmentation de 1% des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2026.

Taxes	Taux 2025	Base prévis. 2025	Taux voté	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	34,00	474 400	34,34	162 909
Taxe foncière non bâties (TFNB)	22,78	91 600	23,01	21 077
Taxe habitation (THRS)	8,12	195 500	8,20	16 031
				200 017

Allocations compensatrices	FNGIR	Effet coeff. correcteur	Total
3 058	4 659	-54 390	-46 673

Produits attendus	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	Total prévisionnel de la fiscalité directe
200 017	-46 673	153 345

Pour : 10 / Contre : 4 / Abstention : 0

10. Questions diverses :

- Prochaine réunion : Non communiqué
- ASCOT : En partenariat avec la CDC Lyons Andelle, HAUGR, le SYGOM et l'ONF, L'association communale participe à une opération « Nettoyage de printemps », samedi 18 avril 2026 à partir de 9h30. Six communes ont rejoint cette première édition : Charleval, Le Tronquay, Les Hogues, Lisors,

Ménesqueville, Pont-Saint-Pierre et Touffreville. Chacune dispose d'un point de rassemblement dédié, avec des bénévoles encadrés pour la collecte des déchets dans l'espace public et les espaces naturels alentour. La participation est gratuite et ouverte à tous. Cette édition inaugurale est l'occasion de contribuer directement à la qualité du cadre de vie sur le territoire, en rejoignant un mouvement collectif qui a vocation à se pérenniser.

- ASCOT : L'association organise une chasse aux œufs de Pâques, lundi 6 avril, ouverte à tous les enfants jusqu'à 12 ans. Le rendez-vous est fixé à 14h15 devant l'école. Un goûter sera offert aux enfants pour clore la manifestation.
- Réunion de présentation : Il est proposé d'organiser une réunion informelle de présentation aux habitants de la nouvelle équipe municipale. Cette réunion aura lieu samedi 18/04 à 11h30, à l'issue de la matinée « nettoyage de printemps ». Ce sera également l'occasion de présenter les associations communales qui seront invitées à participer. Un boitage sera fait au plus tard durant la semaine 15 (entre le 07/04 et le 10/04)
- Commémoration 8 mai 1945 : La commémoration du souvenir du 08 mai 1945 se fera comme les années précédentes, à 12h, devant le monument aux morts. Une gerbe sera achetée (UNC) et une communication sera faite pour avertir la population.
- Travaux divers : Mme BAILLIVET donne lecture d'un petit mémo reprenant des pistes de réflexions concernant des travaux et des améliorations à entreprendre (ou commencées et non achevées), sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

INFORMATIONS DIVERSES :

- Voirie : Le curage des fossés avec arasement au niveau du carrefour des Cornets (croisement route du Fresnay / route des Landez-route des Angles) doit avoir lieu à-compter du 26/03/2026 pour une durée d'un mois.
- Voirie : Des travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement vont avoir lieu rue René Delamare à-compter du 20/04/2026, pour une durée de 25 jours maximum. La société GLJ SARL est chargée des travaux. La circulation sera alternée manuellement.
- Voirie : Des travaux de rénovation de la ligne THA ENEDIS avec remplacement de supports va avoir lieu à-compter du 22/06/2026 pour une durée de 15 jours. Ces travaux seront réalisés par la STPEE Gisors. La circulation sera alternée : route de La Feuillie, route de La Haye (partiellement) et route des Landez (côté Ouest).
- ONF : La majeure partie de la forêt domaniale de Lyons a été rouverte au public après les importants travaux d'exploitation et de remise en état qui ont été initiés depuis le 25 juin 2025. Le risque de chute d'arbres et de branches étant élevé, il avait été proscrit de pénétrer dans certaines parcelles. Seule une petite partie reste à ce jour, toujours interdite d'accès, mais ces parcelles ne se trouvent pas sur le territoire communal (côté Beauvoir-en-Lyons)
- Dépan'Autos : La commission permanente du Conseil Régional de Normandie a accordé une subvention de 4 545 € ainsi qu'un prêt à taux zéro de 45 454 € au garage « Dépan'Autos » pour l'acquisition d'une cabine de peinture dans le cadre du dispositif « Accompagner les projets de création, de développement et de transition des entreprises – Impulsion Proximité »
- Protection Judiciaire des Majeurs : Sur requête de M. le Procureur de la République, l'association ADAEA (Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficultés) a été désignée par le Tribunal de Proximité de Louviers pour gérer la mesure de protection au profit de M. Gaston FOUQUET, domicilié au Fresnay.
- Préfet de l'Eure : Lors du Conseil des ministres qui s'est tenu mercredi 8 avril, **Monsieur Xavier DELARUE** - jusque-là, Préfet de la Meuse - a été nommé Préfet de l'Eure, en remplacement de Monsieur Charles GIUSTI, nommé Préfet de la Vienne.